



**DELIBERATION N° 26/032 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT SUR L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DES REPRÉSENTANTS DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CORSE-DU-SUD ET DE HAUTE-CORSE
CHÌ PORTA NANTU À L'ELEZZIONE CUMPLEMENTARE DI RAPRESENTANTI DI
L'ASSEMBLEA DI CORSICA À I CUNSIGLII D'AMMINISTRAZIONE DI I SERVIZII
D'INCENDIU È DI SUCCORSU DI U PUMONTE È DI U CISMONTE**

SEANCE DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Paul-Louis GIANNECCHINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Antonia LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Antoine-Joseph PERALDI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Anna Maria COLOMBANI
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Françoise CAMPANA
M. Pierre GUIDONI à M. Georges MELA
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Flora MATTEI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Paul-Louis GIANNECCHINI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Hyacinthe VANNI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA

M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Pierre GHIONGA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Jean-Noël PROFIZI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie et notamment les articles L. 1424-77 et suivants, et l'article R. 1424-15,
- VU** la délibération n° 21/119 AC du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/ 135 AC du 23 juillet 2021, portant sur l'élection des représentants de l'Assemblée de Corse aux conseils d'administration des Services d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse,
- VU** la délibération n° 25/029 AC du 28 février 2025, relative à l'élection complémentaire de représentants de l'Assemblée de Corse aux conseils d'administration des Services d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse,
- VU** la délibération n° 26/027 AC du 4 mai 2026 relative à l'élection des membres du conseil exécutif de Corse et de son Président,

CONSIDERANT que le nombre de sièges au sein du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud est de 15 au total dont 10 sièges pour les représentants de la Collectivité de Corse et 5 sièges pour les représentants des communes,

CONSIDERANT que le nombre de sièges au sein du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse est de 15 au total dont 11 sièges pour les représentants de la Collectivité de Corse et 4 sièges pour les représentants des communes,

CONSIDERANT que, au sein du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud, 3 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants devenus vacants sont à élire, et qu'il convient de procéder également à la désignation du titulaire ou du suppléant associé,

CONSIDERANT que, au sein du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse, 2 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants devenus vacants sont à élire, et qu'il convient de procéder également à la désignation du titulaire ou du suppléant associé,

CONSIDERANT que pour le conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours en Corse-du-Sud, une seule liste a été déposée :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean- Paul PANZANI	Juliette PONZEVERA
Antoine-Joseph PERALDI	Petru' Antone FILIPPI
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS	Frédérique DENSARI
Danielle ANTONINI	Ghjuvan'Santu LE MAO
Chantal PEDINIELLI	Georges MELA

Il est procédé à l'élection des représentants de l'Assemblée de Corse au conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud, au scrutin de liste à un tour avec prime majoritaire et représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Inscrits : 63
 Votants : 58
 Exprimés : 58

La seule liste candidate ayant obtenu 58 voix remporte la totalité des sièges.

CONSIDERANT que pour le conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours en Haute-Corse, une seule liste a été déposée :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Juliette PONZEVERA	Jean-Paul PANZANI
Petru' Antone FILIPPI	Antoine-Joseph PERALDI
Frédérique DENSARI	Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Ghjuvan' Santu LE MAO	Danielle ANTONINI
Hervé VALDRIGHI	Paul-Louis GIANNECCHINI

Il est procédé à l'élection des représentants de l'Assemblée de Corse au conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse, au scrutin de liste à un tour avec prime majoritaire et représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Inscrits : 63
 Votants : 58
 Exprimés : 58

La seule liste candidate ayant obtenu 58 voix remporte la totalité des sièges.

SUR rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (58) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Paul-Louis GIANNECCHINI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

Sont élus membres du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean- Paul PANZANI	Juliette PONZEVERA
Antoine-Joseph PERALDI	Petru' Antone FILIPPI
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS	Frédérique DENSARI
Danielle ANTONINI	Ghjuvan'Santu LE MAO
Chantal PEDINIELLI	Georges MELA

ARTICLE 2 :

Sont élus membres du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Juliette PONZEVERA	Jean-Paul PANZANI
Petru' Antone FILIPPI	Antoine-Joseph PERALDI
Frédérique DENSARI	Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Ghjuvan' Santu LE MAO	Danielle ANTONINI
Hervé VALDRIGHI	Paul-Louis GIANNECCHINI

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 mai 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DU 29 MAI 2026

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**ELEZIONE CUMPLEMENTARE DI RAPPRESENTANTI DI
L'ASSEMBLEA DI CORSICA À I CUNSIGLII
D'AMMINISTRAZIONE DI I SERVIZII D'INCENDIU È DI
SUCCORSU DI U PUMONTE È DI U CISMONTE
ELECTION COMPLÉMENTAIRE DES REPRÉSENTANTS
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AUX CONSEILS
D'ADMINISTRATION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE LA CORSE-DU-SUD ET DE LA HAUTE-
CORSE (SIS 2A ET SIS 2B)**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

A la suite de la démission du Président du Conseil exécutif, le 21 avril dernier, les membres du Conseil exécutif sortant ont repris, conformément à l'article L.4422-18 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de leur mandat à l'Assemblée de Corse ; et pour maintenir constant l'effectif de cette Assemblée, un nombre équivalent de conseillers, qui avaient été élus sur la même liste qu'eux, ont vu leurs mandats interrompus. L'élection, lors de la séance extraordinaire du 4 mai, d'un nouveau Conseil exécutif a vu la reconduction de tous ses anciens membres, aussi, en vertu du même mécanisme, les mandats des conseillers sortants ont repris, étant précisé, toutefois, que Mme Sandra MARCHETTI, qui entre temps avait démissionné pour convenances personnelles, s'est vu elle-même remplacée par M. Paul-Louis GIANNECCHINI.

Pour autant, l'interruption, même provisoire, de ces mandats a entraîné celle des affectations, délégations ou représentations dont leurs titulaires avaient la charge. Il convient, par conséquent, de procéder sans tarder au renouvellement, ou au remplacement, de celles-ci.

S'agissant des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des conseils d'administration des Services d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse (SIS2A et SIS2B), une procédure spécifique s'avère applicable, par scrutin de liste, qui a été utilisée tant pour la désignation d'ensemble au début de cette mandature (le 23 juillet 2021) que pour une désignation complémentaire intervenue, suite au remaniement du Conseil exécutif, le 28 février 2025.

En l'espèce, il vous est proposé de procéder comme suit :

- au sein du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud, à l'élection de 3 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants devenus vacants,
- au sein du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse, à l'élection de 2 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants devenus vacants.

Je vous serais obligée de bien vouloir en délibérer,

